

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2070

4 octobre 2010

SOMMAIRE

3GMC S.à r.l.	99350	Bottling Holdings (Luxembourg) s.à r.l. ..	99349
Agence Générale Lothritz S.à r.l.	99330	Boulangerie Marques S.à r.l.	99352
Agrilife S.A.	99330	Brait S.A.	99354
Alpinvest S.A.	99330	Bremach International S.A.	99352
Alrosa Finance S.A.	99328	Bronipar S.A.	99350
Alrosa Finance S.A.	99328	BRPV S.à r.l.	99353
Amadeus Benelux	99331	Bulgarian Property Holdings S.A.	99353
Amadeus Benelux	99331	Capmark El Luxembourg S.à r.l.	99353
Amadeus Benelux	99331	Carolus International S.A.	99357
Amadeus Benelux	99332	C.C.A. Participations S.A.	99354
Amadeus Benelux	99332	C.C.A. Participations S.A.	99357
Amadeus Benelux	99332	Centenary Investments S.à r.l.	99333
Amadeus Benelux	99332	Century Properties S.à r.l.	99357
Amadeus Benelux	99331	Chancery Place Limited S.à r.l.	99360
Andimahia S.A.	99336	Cognis S. à r.l.	99317
Anglesea Capital	99331	Dufenergy International S.A.	99344
Arnsberg S.à r.l.	99336	Elco S.A.	99351
Axis Informatique S.A.	99336	EPISO Office 10 S.à r.l.	99342
Aztec Financial Services (Luxembourg) S.A.	99330	Eurosky S.à r.l.	99354
Baganza Investments S.A.	99342	FC HoldCo 1	99354
Baltic Renewables	99350	H/H-Stadtwerkefonds KGaA, SICAR	99357
Baltic Wind International	99353	IPE Tank and Rail Investment 2 S.C.A. ...	99333
Barclays Capital Luxembourg S.à r.l.	99345	Island Lux S.à r.l. & Partners S.C.A.	99320
Belconnfin S.A.	99352	Luvefi-Developpement S. à r. l.	99314
Black & Decker International Finance 3 Li- limited	99332	Merlin Entertainments Group Luxem- bourg S.à r.l.	99329
Blaustein S.A.	99351	Screen Gems S.à r.l.	99315
BMF Services S.A.	99342	Tegeler Hoefe Berlin S.à r.l.	99342
Boissons Raposeiro S.à r.l.	99352	Teknon Investments S.A.	99336
Bottling Holdings Investment (Luxem- bourg)	99352	Zunis S.A.	99317

Luvefi-Developpement S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 144.386.

L'an deux mille dix, le deux août.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Monsieur Guy Jean Marie VANDEBROUCK, demeurant au 20D Chemin de Montaney, 1024 Ecublens, Suisse, ici représenté par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 27 juillet 2010.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

agissant en sa qualité d'associé unique de "LUVEFI-DEVELOPPEMENT S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro B 144386, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 380 du 20 février 2009.

L'associé unique, représenté comme stipulé ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la valeur nominale des parts sociales pour la fixer à EUR 1.000 (mille euros) chacune, et d'échanger par conséquent, les 1.000 (mille) parts sociales existantes d'une valeur nominale de EUR 119,- (cent dix-neuf euros) chacune contre 119 (cent dix-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital à concurrence d'un montant de EUR 81.000,- (quatre-vingt-un mille euros) en vue de le porter de EUR 119.000,- (cent dix-neuf mille euros) à EUR 200.000,- (deux cent mille euros) par la création de 81 (quatre-vingt-une) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes, entièrement souscrites et intégralement libérées par l'associé unique moyennant versement en numéraire.

Souscription et Libération

Ensuite a comparu Monsieur Guy Jean Marie VANDEBROUCK, prénommé et représenté comme stipulé ci-dessus, qui a déclaré souscrire aux 81 (quatre-vingt-une) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces, de sorte que la somme de EUR 81.000,- (quatre-vingt-un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5 (cinq) des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

“ **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 200.000,- (deux cent mille euros) représenté par 200 (deux cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.”

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille trois cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: P. PONSARD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 août 2010. LAC/2010/34458. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 août 2010.

Référence de publication: 2010112603/54.

(100127738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Screen Gems S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.754.

In the year two thousand and ten, on the fifth of August.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

Balmain European Retail Holdings S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114.485

duly represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, with professional address at 15 Côte d'Eich, L- 1450 Luxembourg, by virtue of a power of attorney on August 4, 2010

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established under the laws of Luxembourg under the name of "Screen Gems Sarl" (the "Company"), with registered office at 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.754, incorporated by virtue of a deed of Me Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, dated December 14, 2007, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations under number 203 on January 25, 2008.

II. The agenda of the meeting was as follows:

- 1) Change the Company's accounting year-end to the thirty-first of December of each year.
- 2) The accounting year having started on April 1st, 2010 shall close on the thirty-first of December 2010.
- 3) Restate articles 15 and 16 of the articles of incorporation pursuant to the above change of accounting year-end.
- 4) Miscellaneous.

III. After deliberation, the Meeting passed, by unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The sole member decides to change the Company's accounting year-end to the thirty-first of December of each year.

Second resolution

The accounting year having started on April 1st, 2010 shall close on the thirty-first of December 2010.

Third resolution

Further to the foregoing resolution, Articles 15 and 16 of the Company's Articles of Association are amended and will now be read as follows:

" Art. 15. Accounting year. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Accounts. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder meeting are estimated at approximately two thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le cinq août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,
lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Balmain European Retail Holdings S.à r.l., une société régie suivant les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée au Registre du commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.485,

dûment représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement au 15 Côte d'Eich, L- 1450 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 4 août 2010.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg et régie par les lois du Luxembourg sous la dénomination de «Screen Gems Sarl.» (la société), ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.754, constituée suivant acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, reçu en date du 14 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 25 janvier 2008 sous le numéro 203.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- 1) Changement de la date de clôture des comptes de la Société au 31 décembre de chaque année
- 2) L'année sociale ayant commencé le 1^{er} avril 2010 se terminera au 31 décembre 2010.
- 3) Modification des articles 15 et 16 des statuts de la Société suite au changement de date de clôture des comptes ci-dessus.
- 4) Divers.

III. Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide de changer la date de clôture des comptes de la Société au 31 décembre de chaque année.

Seconde résolution

L'année sociale ayant commencé le 1^{er} avril 2010 se terminera au 31 décembre 2010.

Troisième résolution

Suite au changement de date de clôture des comptes ci-dessus, les articles 15 et 16 des statuts de la Société sont modifiés et ont désormais la teneur suivante:

“ **Art. 15. Exercice social.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Comptes. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.”

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de ladite comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 09 août 2010. Relation: LAC/2010/35447. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010112649/108.

(100127875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Zunis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 37.930.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010111961/10.

(100126242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Cognis S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.447.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth of July.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Cognis S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, incorporated by deed dated on the 25th November 2003, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies section B number B97447, published in Memorial C number 91, page 4350, on the 23rd January 2004.

There appeared

Cognis I Master Fund LP, with registered office at South Church Street, KY-George Town, (the "Sole Shareholder"),

Hereby represented by Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 28th, 2010,

Which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I.- The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company,
- II.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1) Change of the minimum number of managers of the Company.
- 2) Amendment of the articles 8, 9, 10, 11 & 12 of the Articles of Association in order to reflect such action.
- 3) Any other business related to the previous point.

After deliberation, the meeting unanimously approves the following resolutions:

First resolution

The meeting decide that the Company may be managed by one or more managers.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the articles 8, 9, 10, 11 & 12 of the Articles of Incorporation and to give them the following wording:

Chapter III. - Management

8. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

9. Powers of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

10. Representation of the company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

11. Delegation and Agent of the board of managers.

11.1 The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

11.2 The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

12.2 In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

12.3 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

12.4 The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

12.5 Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

12.6 The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

12.7 Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

12.8 Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

12.9 Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting. In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was draw up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente juillet.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société " Cognis S.à r.l.", société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro B97447, constituée suivant acte reçu le 25 novembre 2003, publié au Mémorial C numéro 91, page 4350 du 23 janvier 2004.

A comparu

Cognis I Master Fund LP, avec siège social à South Church Street, KY-George Town (l'Associé Unique).

Ici représenté par Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 juillet 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société,

II.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

Ordre du jour:

- 1) Changement du nombre minimum de gérants de la société.
- 2) Modifications afférentes des articles 8, 9, 10, 11 & 12 des statuts.
- 3) Divers.

L'assemblée, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide que la Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants.

Deuxième résolution

Afin de mettre en concordance les statuts avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer les articles 8, 9, 10, 11 & 12 des statuts de la Société par le texte suivant:

Titre III. - Gérance

8. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

10. Représentation de la société. La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

11. Délégation et Agent du conseil de gérance.

11.1 Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

11.2 Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Meeting of the board of managers.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

12.2 Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

12.3 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

12.4 Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

12.5 Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

12.6 La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

12.7 Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

12.8 Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégamme ou télex un autre gérant pour le représenter.

12.9 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 04 août 2010. Relation: LAC/2010/34628. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010111529/166.

(100126510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Island Lux S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.930.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fifth of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Neuheim Lux Group Holding V, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 137498, and

- Island Lux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

both here represented by Ms. Suzana Guzu, employee, having her professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) proxies both given on August 4, 2010.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a partnership limited by shares:

Title I. Denomination, Object, Duration, Registered office

Art. 1. There exists a partnership limited by shares under the name of "Island Lux S.à r.l. & Partners S.C.A.", which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Manager (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at thirty-one thousand and one Euro (EUR 31.001,00) represented by thirty-one thousand (31.000) ordinary shares (hereinafter, the Ordinary Shares) and one (1) management share (hereinafter, the Management Share) with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The Management Share shall be held by Island Lux S.à r.l., prenamed, as shareholder with unlimited liability and manager (hereinafter, the Manager).

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

The Management Share is and will remain registered share.

The Ordinary Shares may be registered or bearer shares at the option of the shareholders.

Bearer shares shall be signed by the Manager. The signature may be manual, in facsimile or affixed by means of a stamp. The signature may also be affixed by a person delegated for that purpose by the Manager, but in such case, it must be manual.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the certificate.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The owner of shares in bearer form may, at any time, request that they be converted, at their expense, into shares or securities in registered form.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 13 of the Articles.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 8. Any Management Share held by the Manager is exclusively transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

Any Ordinary Share is freely transferable.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders.

Title III. Management

Art. 10. The Company is managed by the Manager.

The Manager may only be removed by the unanimous consent of all the shareholders.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board as provided for in Article 14 hereof appoints an administrator, who need not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

Art. 11. In dealing with third parties, the Manager shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board shall fall within the competence of the Manager.

Towards third parties, the Company is validly bound by the signature of the Manager represented by duly appointed representatives, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

The Manager shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected among the members of its management body or not, either shareholders of the Company or not.

Art. 12. The Manager is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The holders of Ordinary Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the managers, directors, officers or executives of the Manager is interested in, or is a director, manager, associate, officer, executive or employee of such other company or firm. Any director, manager, officer or executive of the Manager who serves as a director, manager, associate, officer, executive or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Title IV. General meeting of shareholders

Art. 13. The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided in the Articles, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

General meetings of shareholders shall be convened by the Manager or by the Supervisory Board. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares, provided, however, that all shares are registered shares.

The annual general meeting of the shareholders shall be held on the second Monday of the month of June at 11.00 a.m. CET at the registered office of the Company or at any other location specified in the notice of meeting.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Any shareholder may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the shareholders, (ii) all the shareholders taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Subject to the approval of the Manager, the Articles may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, unless the Articles provide differently.

Title V. Supervisory board

Art. 14. The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by the Supervisory Board, comprising at least three (3) members. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorize any actions of the Manager that may, pursuant to law or regulation or under these articles of association, exceed the powers of the Manager.

The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period of one year. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board shall elect one of its members as chairman.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board.

Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or facsimile or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented.

Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established by the Manager who also prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the provisions of Article 17, except those related to the legal reserve.

Title VIII. General provision

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2010.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the thirty-one thousand and one (31.001) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Neuheim Lux Group Holding V, prenamed	31.000 Ordinary Shares	EUR 31.000,00
Island Lux S.à r.l., prenamed	1 Management Share	EUR 1,00
Total:	31.001	EUR 31.001,00

The amount of thirty-one thousand and one Euro (EUR 31.001,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand five hundred Euro (EUR 2.500,00).

Resolutions of the shareholders

The shareholders have unanimously taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board until the annual general meeting to be held in 2011:

- Ms. Anita Lyse, born on October 4, 1976 in Alesund, Norway, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Mr. Lionel de Posson, born on January 6, 1979 in S'gravenhage, Belgium, with professional address at 6 Gracechurch Street, 4th Floor, London EC3V 0AT, United Kingdom;

- Mr. Marcus Billman, born on May 8, 1957 in Essinge, Sweden, with professional address at 6 Gracechurch Street, 4th Floor, London EC3V 0AT, United Kingdom.

2. The address of the Company is fixed at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le cinq août.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- Neuheim Lux Group Holding V, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137498, et

- Island Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

toutes deux ici représentées par Mlle Suzana Guzu, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données le 4 août 2010.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandite par actions dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Objet, Durée, Siège social

Art. 1^{er} . Il existe une société en commandite par actions sous la dénomination de «Island Lux S.à r.l. & Partners S.C.A.», qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses actionnaires ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, y compris par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé ou public, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par décision du Gérant (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à s'élève à trente et un mille et un Euro (EUR 31.001,00) représenté par trente et une mille (31.000) actions de commanditaire (ci-après, les Actions Ordinaires) et une (1) action de commandité (ci-après, l'Action de Commandité) d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

L'Action de Commandité est détenue par Island Lux S.à r.l, prénommé, en tant qu'actionnaire à responsabilité illimité et commanditaire (ci-après, le Gérant).

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

L'Action de Commandité est et restera nominative.

Les Actions Ordinaires peuvent être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

L'action au porteur est signée par le Gérant. Sauf disposition contraire des Statuts, la signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. Toutefois la signature peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Gérant, qui dans ce cas devra être manuscrite.

La cession de l'action au porteur s'opère par la seule tradition du titre.

Les actions de la Société peuvent être représentées au choix du propriétaire par des titres unitaires ou par des certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les propriétaires d'actions au porteur peuvent, à toute époque, en demander la conversion, à leur frais, en actions nominatives.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, conformément à l'Article 13 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 8. Toute Action de Commandité appartenant au Gérant ne peut être cédée qu'à un gérant remplaçant ou additionnel ayant une responsabilité illimitée.

Toute Action Ordinaire est librement transmissible.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'un des actionnaires.

Titre III. Administration

Art. 10. La Société est gérée par le Gérant.

Le Gérant peut seulement être remplacé par l'accord unanime de tous les actionnaires.

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance, suivant l'Article 14, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les

actes de gestion simples ou urgents, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Une telle nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires ou bien au Conseil de Surveillance par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant, représenté par des représentants dûment nommés ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

Le Gérant a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi les membres de son propre organe de gestion ou non, actionnaires de la Société ou non.

Art. 12. Le Gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être couvertes par les actifs de la Société.

Les détenteurs d'Actions Ordinaires s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. Tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires sera, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

Titre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs pour ordonner, faire ou ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les Statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par une convocation donnée par le Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit jours avant la date prévue pour la réunion à chaque actionnaire à l'adresse des actionnaires telle qu'inscrite au registre des actions nominatives, sous réserve, toutefois, que toutes les actions soient nominatives.

L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième lundi du mois de juin à 11.00 heures CET, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les convocations.

Tout actionnaire de la Société peut participer par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'assemblée.

Les Statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à moins que les Statuts n'en disposent autrement.

Titre V. Conseil de surveillance

Art. 14. Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par le Conseil de Surveillance composé d'au moins trois (3) membres. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents Statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période d'un an. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance élit un de ses membres comme président.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant.

Une notification écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut être outrepassée par écrit, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus préalablement par une résolution du Conseil de Surveillance.

Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont inscrites dans des procès verbaux signés par le président de la réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président de la réunion ou deux membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre mode de communication analogue. Une telle approbation doit être confirmée par écrit et tous les documents constitueront la preuve qu'une telle décision a été adoptée.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires par lesquels toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant, qui prépare aussi un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout actionnaire peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué aux actionnaires au prorata de leur participation dans la Société.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaires qui déterminent leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux actionnaires se fait en application des stipulations de l'Article 17 à l'exception de celles relatives à la réserve légale.

Titre VIII. Disposition générale

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trente et un mille et une (31.001) actions ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Actions	Libération
Neuheim Lux Group Holding V, prénommé	31.000 Actions Ordinaires	EUR 31.000,00
Island Lux S.à r.l., prénommé	1 Action de Commandité	EUR 1,00
Total:	31.001	EUR 31.001,00

Le montant de trente et un mille et un Euro (EUR 31.001,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500,00).

Décisions des actionnaires

Les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui sera tenue en 2011:

- Mlle Anita Lyse, née le 4 octobre 1976 à Alesund, Norvège, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- M. Lionel de Posson, né le 6 janvier 1979 à S'gravenhage, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 6 Gracechurch Street, 4th Floor, Londres EC3V 0AT, Royaume-Uni;

- M. Marcus Billman, né le 8 mai 1957 à Essinge, Suède, ayant son adresse professionnelle au 6 Gracechurch Street, 4th Floor, Londres EC3V 0AT, Royaume-Uni.

2. L'adresse du siège social est fixée au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. GUZU, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 9 août 2010. Relation: lac/2010/35462. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010111620/428.

(100126631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Alrosa Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 93.147.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 16 août 2010

- L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Mrs Myriam Scussel, administrateur, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg,

- Mrs Laetitia Antoine, président, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg,

- Mr Luca Gallinelli, administrateur, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg,

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2010.

- L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, PricewaterhouseCoopers, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2010.

Fait à Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010111965/16.

(100126979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Alrosa Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 93.147.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010111966/9.

(100126980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Merlin Entertainments Group Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 962.587,50.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 108.846.

—
Transferts de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 23 juillet 2010, que les sociétés suivantes:

- Blackstone Capital Partners (Cayman) IV L.P.
- Blackstone Capital Partners (Cayman) IV-A L.P.
- Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) IV-A L.P.
- Blackstone Participation Partnership (Cayman) IV L.P.
- DIC (Cayman) Limited
- Caddis Assets Limited
- De Facto 1271 Limited

ont transféré des parts sociales qu'elles détenaient dans la Société à Lancelot Holdings S. à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régit selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B154.227.

Ce même jour, Lancelot Holdings S.à r.l. a transféré des parts sociales qu'elle détenait dans la Société à De Facto Limited.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

De Facto 1271 Limited	4.303 parts sociales ordinaires A1
	4.303 parts sociales ordinaires A2
	4.303 parts sociales ordinaires A3
	4.303 parts sociales ordinaires A4
	4.303 parts sociales ordinaires A5
	21.325 parts sociales ordinaires B1
	21.325 parts sociales ordinaires B2
	21.325 parts sociales ordinaires B3
	21.325 parts sociales ordinaires B4
	21.325 parts sociales ordinaires B5
Kirkbi A/S	111.122 parts sociales ordinaires A1
	111.122 parts sociales ordinaires A2
	111.122 parts sociales ordinaires A3
	111.122 parts sociales ordinaires A4
	111.122 parts sociales ordinaires A5
Blackstone Capital Partners (Cayman) IV LP.	98.258 parts sociales ordinaires A1
	98.258 parts sociales ordinaires A2
	98.258 parts sociales ordinaires A3
	98.258 parts sociales ordinaires A4
	98.258 parts sociales ordinaires A5
Blackstone Capital Partners (Cayman) IV-A L.P.	1.544 parts sociales ordinaires A1
	1.544 parts sociales ordinaires A2
	1.544 parts sociales ordinaires A3
	1.544 parts sociales ordinaires A4
	1.544 parts sociales ordinaires A5
Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) IV-A LP.	4.346 parts sociales ordinaires A1
	4.346 parts sociales ordinaires A2
	4.346 parts sociales ordinaires A3
	4.346 parts sociales ordinaires A4
	4.346 parts sociales ordinaires A5
Blackstone Participation Partnership (Cayman) IV L.P.	343 parts sociales ordinaires A1
	343 parts sociales ordinaires A2
	343 parts sociales ordinaires A3
	343 parts sociales ordinaires A4
	343 parts sociales ordinaires A5
Lancelot Holdings S.à r.l.	66.022 parts sociales ordinaires A1

66.022 parts sociales ordinaires A2
66.022 parts sociales ordinaires A3
66.022 parts sociales ordinaires A4
66.022 parts sociales ordinaires A5
19.675 parts sociales ordinaires B1
19.675 parts sociales ordinaires B2
19.675 parts sociales ordinaires B3
19.675 parts sociales ordinaires B4
19.675 parts sociales ordinaires B5

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2010.

Merlin Entertainments Group Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010112148/73.

(100127099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Aztec Financial Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 131.192.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 de la société Aztec Financial Services (Luxembourg) S.A. ont été déposés au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 9 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010111968/11.

(100127208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Agence Générale Lothritz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4439 Soleuvre, 42, rue d'Ehlerange.

R.C.S. Luxembourg B 70.793.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 août 2010.

Référence de publication: 2010111971/10.

(100126674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Agrilife S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 65.877.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010111972/9.

(100127017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Alpinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 122.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010111976/10.

(100126734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Anglesea Capital, Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 122.777.

—
EXTRAIT

En date du 16 août 2010, le conseil d'administration a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré du 2-8 Le Dôme, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au 1^{er} août 2010.

Luxembourg, le 16 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010111986/14.

(100126684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Amadeus Benelux, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 72.838.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2010.

Référence de publication: 2010111977/10.

(100126661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Amadeus Benelux, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 72.838.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2010.

Référence de publication: 2010111978/10.

(100126662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Amadeus Benelux, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 72.838.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2010.

Référence de publication: 2010111979/10.

(100126663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Amadeus Benelux, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 72.838.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2010.

Référence de publication: 2010111980/10.

(100126664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Black & Decker International Finance 3 Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège de direction effectif: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 150.522.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil de gérance tenue en date du 1^{er} août 2010 que:

- Le siège effectif d'administration de la société a été transféré au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 1^{er} août 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010112001/14.

(100126675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Amadeus Benelux, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 72.838.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2010.

Référence de publication: 2010111981/10.

(100126665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Amadeus Benelux, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 72.838.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2010.

Référence de publication: 2010111982/10.

(100126666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Amadeus Benelux, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 72.838.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2010.

Référence de publication: 2010111983/10.

(100126667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Amadeus Benelux, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 72.838.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2010.

Référence de publication: 2010111984/10.

(100126668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Centenary Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.953.820.700,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 79.453.

—
EXTRAIT

En date du 10 août 2010, le gérant unique a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré du 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010112040/14.

(100126679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

IPE Tank and Rail Investment 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 129.310.

—
In the year two thousand and ten, on the tenth of August.

Before Us M^e Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the partnership limited by shares "IPE TANK AND RAIL INVESTMENT 2 S.C.A.", with registered office at 67 rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 129 310, incorporated pursuant to a deed of M^e Maître Anja Holtz, notary residing in Wiltz, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on the twenty-ninth day of the month of May two thousand and seven, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1688 of August 9th 2007

having a subscribed share capital fixed at one million four hundred four thousand one hundred seven Euro (EUR 1,404,107.-) divided into three (3) classes of shares as follows:

- one million three hundred ninety-nine thousand one hundred and six (1,399,106) Class A Shares, which are limited shareholders' shares («actions d'associés commanditaires»), with a par value of one Euro (EUR 1.-) each (the «Class A Shares»);

- one (1) Class B Share, which is an unlimited shareholder' shares («actions d'associés commandités») and shall be held by the unlimited shareholder, with a par value of one Euro (EUR 1.-) (the «Class B Share»);

- five thousand (5,000) Class C Shares, which are limited shareholders' shares («actions d'associés commanditaires»), with a par value of one Euro (EUR 1.-) each (the «Class C Shares»);

The meeting is presided by Mr Vincent GUYARD, residing in Bailly (France)

The Chairman appoints as secretary M^e Bertrand LEYDER, residing in Luxembourg

and appoints as scrutineer Mr Dario SALVATI, residing in Metz (France).

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Decision to put the company " IPE TANK AND RAIL INVESTMENT 2 S.C.A." into liquidation;

2.- Nomination of a liquidator and determination of his powers;

3.- Discharge to the Manager, to the members of the Supervisory Board and to the Auditor (réviseur d'entreprise);

4.- Miscellaneous.

B) The present meeting has been convened by notices to the shareholders sent on 2 August 2010. That the shareholders, present or represented, as well as the number of the shares held by them, are shown on an attendance list; its results from the attendance list that out of 1,404,107 shares, 1,404,105 shares, representing 99.99% are represented. The attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That 99.99 % of the corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing 99.99 % of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to dissolve the company "IPE TANK AND RAIL INVESTMENT 2 S.C.A. " and to put it into liquidation.

Second resolution

The general meeting resolves to appoint IPE TANK AND RAIL INVESTMENT S. à r. l., with registered office at 67 rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, under the number B 128 933, as liquidator of the company.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915, concerning commercial companies.

Third resolution

The meeting gives full discharge to the Manager, to the members of the Supervisory Board and to the Auditor (Réviseur d'entreprise) for the execution of their mandate.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-)

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le dix août.

Pardevant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions "IPE TANK AND RAIL INVESTMENT 2 S.C.A.", avec siège social à 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 129 310, constituée suivant acte reçu par Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, en remplacement de son collègue, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du vingt-neuf mai deux mille sept, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1688 du 9 août 2007,

ayant un capital social souscrit fixé à un million quatre cent quatre mille cent et sept euros (EUR 1.404.107,-) divisé en trois (3) classes d'actions comme suit:

- un million trois cent quatre-vingt dix-neuf mille cent et six (1.399.106) Actions de Classe A qui sont les actions des associés commanditaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), chacune (les «Actions de Classe A»);

- une (1) Action de Classe B qui est une action d'associé commandité et qui sera détenue par l'associé commandité d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), («Action de Classe B»);

- cinq mille (5.000) Actions de Classe C qui sont des actions d'associés commanditaires qui ont une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), chacune, les («Actions de Classe C»);

L'assemblée est présidée par M. Vincent GUYARD, demeurant à Bailly (France).

Le Président désigne comme secrétaire M. Bertrand LEYDER, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur M. Dario SALVATI, demeurant à Metz (France).

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Décision de mettre la société «IPE TANK AND RAIL INVESTMENT 2 S.C.A.» en liquidation;
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
- 3.- Décharge au Gérant, aux membres du Conseil de Surveillance et au Réviseur;
- 4.- Divers.

B) La présente assemblée a été convoquée par des annonces envoyées aux actionnaires le 2 août 2010. Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; il résulte de cette liste de présence que sur 1.404.107 actions, 1.404.105 actions, représentant 99,99% sont représentées. La liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées ne varient par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que 99,99% du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant 99,99% du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société «IPE TANK AND RAIL INVESTMENT 2 S.C.A.» et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne IPE TANK AND RAIL INVESTMENT S. à r. l., avec siège social à 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 128 933, comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au Gérant, aux membres du Conseil de Surveillance et au Réviseur de la société pour l'exécution de leur mandat.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Guyard, B. Leyder, D. Salvati, et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 août 2010. LAC/2010/36046. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010112117/145.

(100127259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Andimahia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 57.170.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010111985/9.

(100127018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Arnsberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.100.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2010.

Référence de publication: 2010111989/10.

(100126860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Axis Informatique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 132.786.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juillet

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme AXIS INFORMATIQUE S.A. en date du 1^{er} juillet 2010:

- la décision de fixer le siège social de la société rue de l'Industrie, coin des Artisans, L-3895 FOETZ,
- la décision de nommer comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale de 2013 La société Fiduciaire EURO CONSEIL ENTREPRISE S.A., établie ayant son siège social à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, coin des Artisans, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 90.331.

Monsieur Yves RAOUL.

Référence de publication: 2010111995/15.

(100127218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Teknon Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 101.101.

In the year two thousand and ten, on the second day of the month of August,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the société anonyme Teknon Investments S.A. (the "Company") having its registered office in L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte Neuve, incorporated on 19th May, 2004 by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), Nr. C-784 of 30th July, 2004. The articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time on 7th October, 2009 by deed of the undersigned notary published in the Mémorial, Nr C-2297 of 24th November, 2009.

The meeting was presided over by Mr Pierre Stemper, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Patrick Santer, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer, Mrs Christelle Rétif, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies, will remain attached to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the said attendance list that all the shares in issue were represented at the present meeting.

III. All shareholders represented declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

IV. The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

1. Acknowledgement of the resignation of Mr Stefano Quadrio Curzio as chairman and member of the board of directors of the Company and of Mrs Christelle Rétif, Mrs Josephine Pallett and Mr Naim Gjonaj as directors of the Company, appointment of Mr John Antony Ireland as new director of the Company and re-appointment of Mr Eduardo Roson Carmona and Mr Robert Morton Manson as directors of the Company.

2. (i) Reduction of the current issued share capital of the Company by an amount of twenty-eight thousand two hundred twelve Euro and fifty cents (€28,212.50) so as to bring it from its current amount of thirty-one thousand two hundred fifty Euro (€31,250) to three thousand thirty seven Euro and fifty cents (€3,037.50) by the redemption and cancellation of (x) all the one hundred twenty (120) own shares held by the Company and (y) twenty-two thousand four hundred fifty (22,450) shares, each having a nominal value of one Euro and twenty-five cents (€1.25) at a redemption price of five hundred thirty-six Euro point six seven one one (€536.6711) per share to some of the shareholders of the Company and waiver by the other shareholders (the "Remaining Shareholders") of their right to have their shares redeemed, and

(ii) immediate increase of the issued share capital of the Company by an amount of twenty-seven thousand nine hundred sixty-two Euro and fifty cents (€27,962.50) so as to bring it to thirty-one thousand Euro (€31,000) by the issue of twenty-two thousand three hundred seventy (22,370) shares at an issue price per share of one Euro and twenty-five cents (€1.25) to the Remaining Shareholders; payment of the subscription price by transfer from the freely distributable share premium reserve, and

(iii) consequential amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

"The issued capital of the Company is set at EUR31,000 (thirty-one thousand Euro) divided into 24,800 (twenty-four thousand eight hundred) shares with a nominal value of EUR 1,25 (one euro and twenty-five cents) per share."

After the foregoing was approved by the general meeting, the following resolution was adopted unanimously:

First resolution

The meeting acknowledged the resignation of Mr Stefano Quadrio Curzio as chairman and member of the board of directors of the Company and of Mrs Christelle Rétif, Mrs Josephine Pallett and Mr Naim Gjonaj as directors of the Company.

The meeting resolved to grant to each of them full and unconditional discharge for their directorship.

The meeting resolved to appoint Mr John Antony Ireland, hospital administrator, professionally residing in Centro Medico Teknon, Vilana 12, Barcelona, 08022 Spain, born in Buenos Aires (Argentina) on 10th January, 1944, as new director of the Company for a term expiring on the annual general meeting of the Company to be held in 2016.

The meeting resolved to re-appoint Mr Pierre Stemper, Mr Eduardo Roson Carmona and Mr Robert Morton Manson as directors of the Company for a term expiring on the annual general meeting of the Company to be held in 2016.

Second resolution

The meeting first resolved to reduce the issued share capital of the Company by an amount of twenty-eight thousand two hundred twelve Euro and fifty cents (€28,212.50) so as to bring it from its current amount of thirty-one thousand two hundred fifty Euro (€31,250) to three thousand thirty seven Euro and fifty cents (€3,037.50) by the redemption and cancellation of (x) all the one hundred twenty (120) own shares held by the Company and (y) twenty-two thousand four hundred fifty (22,450) shares, each having a nominal value of one Euro and twenty-five cents (€1.25) and to reimburse an amount of five hundred thirty-six Euro point six seven one one (€536.6711) per share.

The meeting resolved to redeem all of the shares held by the following shareholders at the aggregate redemption price set forth next to the name of each such shareholder:

Name of shareholder	Number of shares redeemed and cancelled	Redemption Price (€)
BC European Capital VII – 1	1,823	978 351.41
BC European Capital VII – 2	1,820	976 741.40
BC European Capital VII – 3	1,779	954 737.88
BC European Capital VII – 4	1,776	953 127.87
BC European Capital VII – 5	1,764	946 687.82
BC European Capital VII – 6	1,753	940 784.43

BC European Capital VII – 7	1,815	974 058.04
BC European Capital VII – 8	1,799	965 471.30
BC European Capital VII – 9	1,749	938 637.75
BC European Capital VII – 10	1,563	838 816.92
BC European Capital VII – 11	251	134 704.45
BC European Capital VII – 12	176	94 454.11
Blue Capital Equity I GmbH & Co. KG	338	181 394. 83
BC European Capital VII – 14	125	67 083.89
BC European Capital VII – 15	150	80 500.66
BC European Capital VII – 16	14	7 513.40
BC European Capital VII – 17	8	4 293.37
Edouard Guillet	4	2 146.68
Lucien Charles Nicolet	4	2 146.68
BC European Capital VII Top-Up 1	743	398 746.63
BC European Capital VII Top-Up 2	736	394 989.93
BC European Capital VII Top-Up 3	736	394 989.93
BC European Capital VII Top-Up 4	744	399 283.30
BC European Capital VII Top-Up 5	735	394 453.26
BC4 European Capital VII Top-Up 6	37	19 856.83
Cédric Dubourdieu	4	2 146.68
Michel Guillet	4	2 146.68
Owns shares held by the Company	120	N/A

Consequently the meeting resolved to cancel twenty-two thousand five hundred seventy (22,570) shares of the Company.

The shareholders whose shares have not been redeemed and cancelled as aforesaid (the “Remaining Shareholders”) have waived their right to have their shares redeemed.

The meeting resolved to approve the pro-forma financial statements of the Company as at 2nd August, 2010 showing that the Company has sufficient freely distributable reserves to pay the difference between the redemption price and the nominal value of the redeemed and cancelled shares.

Thereupon the meeting resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of twenty-seven thousand nine hundred sixty-two Euro and fifty cents (€27,962.50) so as to bring it to thirty-one thousand Euro (€31,000) by the issue of twenty-two thousand three hundred seventy (22,370) shares, each having a nominal value of one Euro and twenty-five cents (€1.25.-).

Each of the twenty-two thousand three hundred seventy(22,370) new shares has been subscribed at an issue price of one Euro and twenty-five cents (€1.25.-) by the following Remaining Shareholders pursuant to a subscription form which having been signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities:

Name of Remaining Shareholder	Number of shares	Subscription price (€)
Robert Morton Manson	12,589	15,736.25
John Antony Ireland	2,957	3,696.25
Eduardo Roson Carmona	3,438	4,297.50
Carles Mestre	601	751.25
Isabelle Mas Massague	601	751.25
Francesc Busquets Alzina	1,092	1,365.00
Dr Josep Ma Paya Padreny	1,092	1,365.00
TOTAL	22,370	27,962.50

The meeting noted and acknowledged that the subscription price of an aggregate amount of twenty-seven thousand nine hundred sixty-two Euro and fifty cents (€27,962.50) has been transferred from the freely distributable share premium reserve of the Company to the capital account inpayment of the total subscription price of the twenty-two thousand three hundred seventy (22,370) new shares.

Proof of the existence and of the amount of the freely distributable share premium reserve of the Company has been shown to the notary through (i) the pro-forma financial statements of the Company as of 2nd August, 2010 and (ii) areport by the board of directors of the Company dated 2nd August, 2010, evidencing that the Company’s freely distributable share premium reserve amount at least to twenty-seven thousand nine hundred sixty-two Euro and fifty cents (€27,962.50) after the redemption and cancellation of the twenty-two thousand five hundred seventy (22,570) shares.

Consequently, the meeting resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

“The issued capital of the Company is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) divided into 24,800 (twenty-four thousand eight hundred) shares with a nominal value of EUR 1,25 (one euro and twenty-five cents) per share.”

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at four thousand Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille dix, le deuxième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire résidant à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Teknon Investments S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte Neuve, constituée le 19 mai 2004 suivant acte notarié par Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») n° C-784 du 30 juillet 2004. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 7 octobre 2009 suivant acte du notaire soussigné, publié au Mémorial, n° C-2297 du 24 novembre 2009.

L'assemblée était présidée par M. Pierre Stemper, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire M. Patrick Santer, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale a choisi comme scrutateur Mme. Christelle Rétif, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée générale ainsi constituée, le président expose et prie le notaire soussigné d'acter que:

I. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions détenu par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II. Il résulte de la liste de présence que toutes les actions étaient représentées à la présente assemblée générale.

III. Tous les actionnaires représentés ont déclaré avoir été préalablement suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale et ont renoncé à leurs droits à un avis de convocation y relatif, de sorte que l'assemblée générale peut se prononcer valablement sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

IV. La présente assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour fixé ci-dessous:

1. Prise de connaissance de la démission de M. Stefano Quadrio Curzio comme président et membre du conseil d'administration de la Société et de Mme Christelle Rétif, Mme Josephine Pallett et M. Naïm Gjonaj comme administrateurs de la Société, nomination de M. John Anthony Ireland comme nouvel administrateur de la Société et nouvelle nomination de M. Eduardo Roson Société d'un montant de vingt-huit mille deux cent Carmona et M. Robert Morton Manson comme administrateurs de la Société

2. (i) Réduction du capital social émis actuel de la douze euros et cinquante centimes (€ 28.212,50) pour l'amener de son montant actuel de trente-et-un mille deux cent cinquante euros (€31.250) à trois mille trente-sept euros et cinquante centimes (€ 3.037,50) par le rachat et l'annulation de (x) toutes les cent vingt (120) actions propres détenues par la Société et (y) vingt-deux mille quatre cent cinquante (22.450) actions, chacune ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (1,25 €) à un prix de rachat de cinq cent trente-six euros point six sept un un (€536,6711) par action à certains des actionnaires de la Société et renonciation par les autres actionnaires («les Actionnaires Restants») de leur droit de voir leurs actions rachetées, et

(ii) Augmentation immédiate du capital social émis de la Société d'un montant de vingt-sept mille neuf cent soixante-deux euros et cinquante centimes (€ 27.962,50) pour le porter à trente-et-un mille euros (€ 31.000) par l'émission de vingt-deux mille trois cent soixante-dix (22.370) actions à un prix d'émission par action d'un euro et vingt-cinq centimes (1,25 €) aux Actionnaires Restants, paiement du prix de souscription par le transfert de la réserve de prime d'émission librement distribuable, et

(iii) Modification conséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société de manière à lire:

«Le capital émis de la Société est fixé à EUR 31.000 (trente-et-un mille euros) divisé en 24.800 (vingt-quatre mille huit cents) actions avec une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq centimes) par action.»

Après l'approbation par l'assemblée générale de ce qui précède, la résolution ci-dessous a été adoptée à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée a pris connaissance de la démission de M. Stefano Quadrio Curzio comme président et membre du conseil d'administration de la Société et de Mme Christ elle Rétif, Mme Josephine Pallett et M. Naïm Gjonaj comme administrateurs de la Société.

L'assemblée a décidé de donner à chacun d'eux décharge pleine et inconditionnelle pour leur mandat.

L'assemblée a décidé de nommer M. John Anthony Ireland, administrateur d'hôpital, demeurant professionnellement à Centro Medico Teknon, Vilana 12, Barcelone, 08022 Espagne, né à Buenos Aires (Argentine) le 10 janvier 1944, comme nouvel administrateur de la Société pour un terme expirant lors de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2016.

L'assemblée a décidé de nommer à nouveau M. Pierre Stemper, M. Eduardo Roson Carmona et M. Robert Morton Manson comme administrateurs de la Société pour un terme expirant lors de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2016.

Seconde résolution

L'assemblée a d'abord décidé de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de vingt-huit mille deux cent douze euros et cinquante centimes (€ 28.212,50) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille deux cent cinquante euros (€31.250) à trois mille trente-sept euros et cinquante centimes (€ 3.037,50) par le rachat et l'annulation de (x) toutes les cent vingt (120) actions propres détenues par la Société et (y) vingt-deux mille quatre cent cinquante (22.450) actions, chacune ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (€1,25) et de rembourser un montant de cinq cent trente-six euros point six sept un un (€536,6711) par action.

L'assemblée a décidé de racheter toutes les actions détenues par les actionnaires suivants à un prix total de rachat figurant à côté du nom de chacun de ces actionnaires:

Nom de l'actionnaire	Nombre d'actions rachetées et annulées	Prix de rachat (€)
BC European Capital VII – 1	1.823	978 351,41
BC European Capital VII – 2	1.820	976 741,40
BC European Capital VII – 3	1.779	954 737,88
BC European Capital VII – 4	1.776	953 127,87
BC European Capital VII – 5	1.764	946 687,82
BC European Capital VII – 6	1.753	940 784,43
BC European Capital VII – 7	1.815	974 058,04
BC European Capital VII – 8	1.799	965 471,30
BC European Capital VII – 9	1.749	938 637,75
BC European Capital VII – 10	1.563	838 816,92
BC European Capital VII – 11	251	134 704,45
BC European Capital VII – 12	176	94 454,11
Blue Capital Equity I GmbH & Co. KG	338	181 394,83
BC European Capital VII – 14	125	67 083,89
BC European Capital VII – 15	150	80 500,66
BC European Capital VII – 16	14	7 513,40
BC European Capital VII – 17	8	4 293,37
Edouard Guillet	4	2 146,68
Lucien Charles Nicolet	4	2 146,68
BC European Capital VII Top-Up 1	743	398 746,63
BC European Capital VII Top-Up 2	736	394 989,93
BC European Capital VII Top-Up 3	736	394 989,93
BC European Capital VII Top-Up 4	744	399 283,30
BC European Capital VII Top-Up 5	735	394 453,26
BC4 European Capital VII Top-Up 6	37	19 856,83
Cédric Dubourdieu	4	2 146,68
Michel Guillet	4	2 146,68
Actions propres détenues par la Société	120	----

Par conséquent la Société a décidé d'annuler vingt-deux mille cinq cent soixante-dix (22.570) actions de la Société.

Les actionnaires dont les actions n'ont pas été rachetées et annulées comme dit ci-dessus (les «Actionnaires Restants») ont renoncé à leur droit d'avoir leurs actions rachetées.

L'assemblée a décidé d'approuver les comptes pro-forma de la Société au 2 août 2010 montrant que la Société a des réserves librement distribuables suffisantes pour payer la différence entre le prix de remboursement et la valeur nominale des actions rachetées et annulées.

Sur ce, l'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de vingt-sept mille neuf cent soixante-deux euros et cinquante centimes (€ 27.962,50) pour le porter à trente-et-un mille euros (€ 31.000) par l'émission de vingt-deux mille trois cent soixante-dix (22.370) actions, chacune ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (1,25 €).

Chacune des vingt-deux mille trois cent soixante-dix (22.370) nouvelles actions a été souscrite à un prix d'émission d'un euro et vingt-cinq centimes (1,25 €) par les Actionnaires Restants suivants sur base d'un bulletin de souscription ayant été signé par toutes les parties et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être enregistré auprès des autorités d'enregistrement:

Nom de l'Actionnaire Restant	Nombre d'actions	Prix de Souscription (€)
Robert Morton Manson	12.589	15.736,25
John Antony Ireland	2.957	3.696,25
Eduardo Roson Carmona	3.438	4.297,50
Carles Mestre	601	751,25
Isabelle Mas Massague	601	751,25
Francesc Busquets Alzina	1.092	1.365,00
Dr Josep Ma Paya Padreny	1.092	1.365,00
TOTAL	22.370	27.962,50

L'assemblée a noté et a pris connaissance que le prix de souscription d'un montant total de vingt-sept mille neuf cent soixante-deux euros et cinquante centimes (€ 27.962,50) a été transféré de la réserve de prime d'émission librement distribuable de la Société au compte capital en paiement du prix d'émission total des vingt-deux mille trois cent soixante-dix (22.370) nouvelles actions.

La preuve de l'existence et du montant de la réserve de prime d'émission librement distribuable de la Société a été montrée au notaire par (1) les comptes pro-forma de la Société au 2 août 2010 et (2) un rapport du conseil d'administration de la Société daté du 2 août 2010 montrant que la réserve de prime d'émission librement distribuable de la Société s'élève au moins à vingt-sept mille neuf cent soixante-deux euros et cinquante centimes (€ 27.962,50) après le rachat et l'annulation des vingt-deux mille cinq cent soixante-dix (22.570) actions.

Par conséquent, l'assemblée a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société de manière à lire:

«Le capital émis de la Société est fixé à EUR31.000 (trente-et-un mille euros) divisé en 24.800 (vingtquatre mille huit cents) actions avec une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq centimes) par action.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée générale a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toute nature devant être supportés par la Société sont estimés à quatre mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais prend acte que, à la demande des parties aux présentes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes parties, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise l'emportera.

Signé: P. STEMPEL, P. SANTER, C. RETIF, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 04 août 2010. Relation: LAC/2010/34635. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010112259/289.

(100126945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Baganza Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 3.143.250,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 152.484.

—
EXTRAIT

En date du 9 août 2010, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- Le siège social de la société est transféré du "rue Léon Thyès 12, L-2636 Luxembourg" au "15, rue Edward Steichen, 4th floor, L-2540 Luxembourg" avec effet au 2 août 2010.

Il convient également de noter que l'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit: 15, rue Edward Steichen, 4th floor, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 août 2010.

Pour extrait conforme

Ivo Hemelraad / Marjoleine van Oort

Référence de publication: 2010111997/17.

(100127206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

BMF Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8356 Garnich, 19, rue des Champs.
R.C.S. Luxembourg B 38.209.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010111996/10.

(100126938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

**Tegeler Hoefe Berlin S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EPISO Office 10 S.à.r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 151.816.

—
In the year two thousand ten, on the third of August.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of "EPISO Office 10 S.à.r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L2520 Luxembourg, 5 Allée Scheffer, incorporated by a notarial deed enacted on the March 4, 2010, registered at the Luxembourg trade register section B number 151.816, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 819 of April 21, 2010 whose articles of association have not been amended yet.

The meeting is presided by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert JANSSEN, lawyer, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner presents or represented and the number of units held by him are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 500 (five hundred) units of EUR 25.- (twenty-five euros) each representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the partners have been informed beforehand.

III.- That the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Change of the denomination of the Company into "Tegeler Hoefe Berlin S.à.r.l."

2. Subsequent amendment of Article two of the articles of association of the Company in accordance with the above resolution.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to change the denomination of the Company into "Tegeler Hoefe Berlin S.à.r.l."

Second resolution

In view of the above resolution, the meeting resolves to amend article two of the articles of association to read as follows:

"The Company is incorporated under the name of " Tegeler Hoefe Berlin S.à r.l." There being nothing further on the agenda the meeting is terminated.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand euros.

There being no further business before the meeting, the meeting is terminated.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trois août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "EPISO Office 10 S.à.r.l.", ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5 Allée Scheffer, constituée suivant acte notarié reçu le 4 mars 2010 inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B sous le numéro 151.816 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 819 du 21 avril 2010, dont les statuts n'ont pas été modifiés.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur de EUR 25,-(vingt-cinq euros) chacune représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Changement de dénomination sociale de la Société en «Tegeler Hoefe Berlin S.à.r.l.»

2. Modification subséquente de l'article deux des statuts de la Société conformément à ce qui précède.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société en «Tegeler Hoefe Berlin S.à.r.l.».

Deuxième résolution

Au regard de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société prend la dénomination de «Tegeler Hoefe Berlin S.à.r.l.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa contribution, s'élèvent à environ deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 06 août 2010. Relation: LAC/2010/35249. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010112548/91.

(100127611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Dufenergy International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 131.276.

L'an deux mille dix, le vingt juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DUFENERGY INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B 131276, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 06 août 2007, publié au Mémorial C numéro 2219 du 09 octobre 2007 dont les statuts ont été modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 août 2007 et publié au Mémorial C numéro 2421 du 25 octobre 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster 3, route de Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 50.000 (cinquante mille) actions, réparties en 41.000 (quarante et un mille) actions ordinaires de type A avec droit de vote et 9.000 (neuf mille) actions préférentielles de type B sans droit de vote, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Modification de l'année sociale de sorte qu'elle commence désormais le 1^{er} octobre se termine le 30 septembre de l'année suivante.

2) Modification afférente de l'article 15 des statuts.

3) Nouvelle fixation de la date de l'assemblée générale annuelle au deuxième vendredi du mois de mars à 10.00 heures.

4) Modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 8 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de sorte que celle-ci commence désormais le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

L'assemblée décide en outre que l'année sociale ayant pris cours le 1^{er} janvier 2010 prendra fin le 30 septembre 2010.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article quinze des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 15.** L'année sociale commence le premier octobre et finit le trente septembre de l'année suivante."

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au deuxième vendredi du mois de mars à 10.00 heures.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa premier de l'article huit des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 8. (Alinéa 1^{er}).** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation le deuxième vendredi du mois de mars à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cinq cent soixante-quinze euros.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Françoise HÜBSCH, Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 juillet 2010. Relation: GRE/2010/2603. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Référence de publication: 2010112541/62.

(100127441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Barclays Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.212.

In the year two thousand and ten on the twenty-ninth day of July.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette

There appeared:

Aquitaine Investments Limited, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, registered with the Cayman Register (Companies' House) under registration number MC-179495 and having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands and its place of effective management (siège de direction effective) at 5 the North Colonnade, Canary Wharf, London E14 4BB, here represented by Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal; and

Alymere Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce of Luxembourg under number B 125 462 and having its registered office at 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, here represented by Sabine HINZ, prenamed, by virtue of a proxy under private seal.

Said proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed are all the shareholders of Barclays Capital Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce of Luxembourg under number B 118 212 and having its registered office in 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 28 July 2006 by deed of Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, published in the Memorial C of 27 September 2006, number 1807 (the Company). The Company's articles of association have been amended for the last time on 3 March 2009 by deed of Me Paul FRIEDERS, then notary residing in Luxembourg, published in the Memorial C of 2 April 2009, number 721.

Which appearing persons, acting in their above-mentioned capacity, requested the undersigned notary to draw up as follows:

I. That the agenda of the extraordinary general meeting of the Company is the following:

Agenda

1. Decrease of the capital of the Company for an aggregate amount of nine hundred and eight thousand four hundred Pounds Sterling (GBP 908,400) so as to bring the capital from its current amount of seventeen million seven hundred and forty-six thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 17,746,500.-) to sixteen million eight hundred and thirty-eight thousand one hundred Pounds Sterling (GBP 16,838,100) by way of cancellation of nine thousand eighty four (9,084) class O ordinary shares of the Company and with a view to pay the amount of nine hundred ninety five thousand and fifty eight Pounds Sterling (GBP 995,058) to the sole holder of the ordinary shares so cancelled (out of which amount nine hundred and eight thousand four hundred Pounds Sterling (GBP 908,400) represents the aggregate nominal value of the ordinary shares cancelled and eighty six thousand six hundred and fifty eight Pounds Sterling (GBP 86,658) represents a distribution made out of the retained profit of the Company upon the basis of interim accounts of the Company as of 30 June 2010 in accordance with article 7 of the Company's articles of association).

2. Subsequent amendment of article 6 of the Company's articles of association to reflect the above capital decrease as follows:

“ **Art. 6.** The capital is fixed at sixteen million eight hundred and thirty-eight thousand one hundred Pounds Sterling (GBP 16,838,100), divided into:

(a) ten thousand nine hundred sixteen (10,916) ordinary shares (“O Shares”), having a nominal value of one hundred Pounds Sterling (GBP 100.-) each,

(b) forty thousand (40,000) ordinary shares of class A (“A Shares”), having a nominal value of one hundred Pounds Sterling (GBP 100.-) each and carrying a share premium of thirty eight thousand six hundred and fifty Pounds Sterling (GBP 38,650.) each,

(c) forty thousand (40,000) ordinary shares of class B (“B Shares”), having a nominal value of one hundred Pounds Sterling (GBP 100.-) each and carrying a share premium of thirty eight thousand six hundred and fifty Pounds Sterling (GBP 38,650.) each,

(d) seventy-seven thousand four hundred and sixty-five (77,465) ordinary shares of class C (“C Shares”), having a nominal value of one hundred Pounds Sterling (GBP 100.-) each and carrying a share premium of thirty eight thousand six hundred and fifty Pounds Sterling (GBP 38,650.-) each,

all O Shares, A Shares, B Shares and C Shares being fully paid up and collectively referred to as the “shares”.

The share premium shall be allocated to a special reserve, which, upon a resolution of the general meeting of shareholders, may be repaid at any time to the shareholders of the company in accordance with the terms and under the conditions to be determined in said shareholder resolution. For the avoidance of doubt, the company shall treat any balance standing to the credit of the special reserve as fungible and must not reserve it, in whole or in part, to any holder of shares in respect of which share premium has been paid in.”

3. Amendment of article 11, third paragraph of the Articles (all other provisions of such article 11 remaining unchanged) as follows:

“Meetings of the board of managers are quorate, if at least two (2) board members are (i) present or represented at the meeting and (ii) are physically present in Luxembourg.”

4. Nomination of David WIDART as manager of the Company.

II. That general meeting of shareholders has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to decrease the capital of the Company for an aggregate amount of nine hundred and eight thousand four hundred Pounds Sterling (GBP 908,400) so as to bring the capital from its current amount of seventeen million seven hundred and forty-six thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 17,746,500.-) to sixteen million eight hundred and thirty-eight thousand one hundred Pounds Sterling (GBP 16,838,100) by way of cancellation of nine thousand eighty four (9,084) class O ordinary shares of the Company and with a view to pay the amount of nine hundred ninety five thousand and fifty eight Pounds Sterling (GBP 995,058) to the sole holder of the ordinary shares so cancelled (out of which amount nine hundred and eight thousand four hundred Pounds Sterling (GBP 908,400) represents the aggregate nominal value of the ordinary shares cancelled and eighty six thousand six hundred and fifty eight Pounds Sterling (GBP 86,658) represents a distribution made out of the retained profit of the Company upon the basis of interim accounts of the Company as of 30 June 2010 in accordance with article 7 of the Company's articles of association).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to subsequently amend article 6 of the Company's articles of association to reflect the above capital decrease, creation of Preference Shares and capital increase as follows:

“ **Art. 6.** The capital is fixed at sixteen million eight hundred and thirty-eight thousand one hundred Pounds Sterling (GBP 16,838,100), divided into:

(a) ten thousand nine hundred sixteen (10,916) ordinary shares (“O Shares”), having a nominal value of one hundred Pounds Sterling (GBP 100.-) each,

(b) forty thousand (40,000) ordinary shares of class A (“A Shares”), having a nominal value of one hundred Pounds Sterling (GBP 100.-) each and carrying a share premium of thirty eight thousand six hundred and fifty Pounds Sterling (GBP 38,650.) each,

(c) forty thousand (40,000) ordinary shares of class B (“B Shares”), having a nominal value of one hundred Pounds Sterling (GBP 100.-) each and carrying a share premium of thirty eight thousand six hundred and fifty Pounds Sterling (GBP 38,650.) each,

(d) seventy-seven thousand four hundred and sixty-five (77,465) ordinary shares of class C (“C Shares”), having a nominal value of one hundred Pounds Sterling (GBP 100.-) each and carrying a share premium of thirty eight thousand six hundred and fifty Pounds Sterling (GBP 38,650.-) each,

all O Shares, A Shares, B Shares and C Shares being fully paid up and collectively referred to as the “shares”.

The share premium shall be allocated to a special reserve, which, upon a resolution of the general meeting of shareholders, may be repaid at any time to the shareholders of the company in accordance with the terms and under the conditions to be determined in said shareholder resolution. For the avoidance of doubt, the company shall treat any balance standing to the credit of the special reserve as fungible and must not reserve it, in whole or in part, to any holder of shares in respect of which share premium has been paid in.”.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article 11, third paragraph of the Articles (all other provisions of such article 11 remaining unchanged) as follows:

“Meetings of the board of managers are quorate, if at least two (2) board members are (i) present or represented at the meeting and (ii) are physically present in Luxembourg.”

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to appoint David WIDART, born on 12 June 1977, in Marche-en-Famenne (Belgium), residing professionally at 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as manager of the Company for an unlimited period.

Valuation and Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the above matters, have been estimated at about one thousand euro (€ 1,000.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the French version:

L’an deux mille dix, le vingt-neuf juillet.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette

Ont comparu:

Aquitaine Investments Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon la législation des Îles Cayman, immatriculée auprès du Registre de Cayman (Companies’ House) sous le numéro MC-179495 et dont le siège social est établi à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Îles Cayman et le siège de direction effective au 5 the North Colonnade, Canary Wharf, Londres E14 4BB, ici représentée par Sabine HINZ, avocate, de résidence à Luxembourg, en vertu d’une procuration par un acte sous seing privé, et

Alymere Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 125 462 et dont le siège social est établi au 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, ici représentée par Sabine HINZ, susmentionnée, en vertu d’une procuration par un acte sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte aux fins d’enregistrement.

Les comparants susmentionnés sont tous les associés de “Barclays Capital Luxembourg S.à r.l.”, une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 118 212 et dont le siège social est établi au 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée en date du 28 juillet 2006 par acte de Me Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, publié dans le Mémorial C du 27 septembre 2006, sous le numéro 1807 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été

modifiés pour la dernière fois en date du 3 mars 2009 par acte de Me Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié dans le Mémorial C du 2 avril 2009, numéro 721.

Lesquelles personnes comparantes, agissant en leur capacité susmentionnée, ont requis le notaire soussigné d'acter comme suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire de la Société est le suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital de la Société d'un montant total de neuf cent huit mille quatre cents livres sterling (GBP 908.400,-) afin de porter le capital de son montant actuel de dix-sept millions sept cent quarante-six mille cinq cents livres sterling (GBP 17.746.500,-) à seize millions huit cent trente-huit mille cent livres sterling (GBP 16.838.100,-) par annulation de neuf mille quatre-vingt-quatre (9.084) parts ordinaires de classe O de la Société et en vue de payer le montant de neuf cent quatre-vingt-quinze mille cinquante-huit livres sterling (GBP 995.058,-) au détenteur unique des parts ordinaires ainsi annulées (dont le montant de neuf cent huit mille quatre cents livres sterling (GBP 908.400,-) représente la valeur nominale totale des parts ordinaires annulées et quatre-vingt-six mille six cent cinquante-huit livres sterling (GBP 86.658,-) représentent une distribution effectuée au moyen du bénéfice non réparti de la Société sur base de comptes intermédiaires de la Société en date du 30 juin 2010 conformément à l'article 7 des statuts de la Société).

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital susmentionnée, comme suit:

« **Art. 6.** Le capital est fixé à seize millions huit cent trente-huit mille cent livres sterling (GBP 16.838.100,-), divisé en:

(a) dix mille neuf cent seize (10.916) parts ordinaires («Parts O»), ayant une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100,-) chacune,

(b) quarante mille (40.000) parts ordinaires de classe A («Parts A»), ayant une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100,-) chacune et une prime d'émission de trente-huit mille six cent cinquante livres sterling (GBP 38.650,-) chacune,

(c) quarante mille (40.000) parts ordinaires de classe B («Parts B»), ayant une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100,-) chacune et une prime d'émission de trente-huit mille six cent cinquante livres sterling (GBP 38.650,-) chacune,

(d) soixante-dix-sept mille quatre cents soixante-cinq (77.465) parts ordinaires de classe C («Parts C»), ayant une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100,-) chacune et une prime d'émission de trente-huit mille six cent cinquante livres sterling (GBP 38.650,-) chacune,

Toutes les Parts O, Parts A, Parts B et Parts C étant entièrement libérées et collectivement dénommées les «parts».

La prime d'émission devra être allouée à une réserve spéciale, qui sur décision de l'assemblée générale des associés, pourra être repayée à tout moment aux associés de la société conformément aux termes et conditions à déterminer dans la dite décision d'associés. A titre de clarification, la société traitera tout solde créditeur de la réserve spéciale comme fongible et ne doit pas le réserver, en tout ou en partie, à l'un quelconque des détenteurs des parts par rapport auxquelles une prime d'émission a été payée.»

3. Modification de l'article 11, troisième paragraphe des statuts (toutes les autres provisions dudit article 11 restant inchangées), comme suit:

«Les assemblées du Conseil de gérance sont valablement tenues, si au moins deux (2) membres du Conseil sont (i) présents ou représentés à la réunion du Conseil d'administration et (ii) s'ils sont physiquement présents à Luxembourg.»

4. Nomination de David WIDART en tant que gérant de la Société.»

II. Que l'assemblée générale des associés a pris les décisions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale des associés a pris la décision de réduire le capital de la Société d'un montant total de neuf cent huit mille quatre cents livres sterling (GBP 908.400,-) afin de porter le capital de son montant actuel de dix-sept millions sept cent quarante-six mille cinq cents livres sterling (GBP 17.746.500,-) à seize millions huit cent trente-huit mille cent livres sterling (GBP 16.838.100,-) par annulation de neuf mille quatre-vingt-quatre (9.084) parts ordinaires de classe O de la Société et en vue de payer le montant de neuf cent quatre-vingt-quinze mille cinquante-huit livres sterling (GBP 995.058,-) au détenteur unique des parts ordinaires ainsi annulées (dont le montant de neuf cent huit mille quatre cents livres sterling (GBP 908.400,-) représente la valeur nominale totale des parts ordinaires annulées et quatre-vingt-six mille six cent cinquante-huit livres sterling (GBP 86.658,-) correspondent à une distribution effectuée au moyen du bénéfice non réparti de la Société sur base de comptes intermédiaires de la Société en date du 30 juin 2010 conformément à l'article 7 des statuts de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a pris la décision de modifier subséquemment l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital susmentionnée, la création des Parts Préférentielles et l'augmentation de capital comme suit:

« **Art. 6.** Le capital est fixé à seize millions huit cent trente-huit mille cent livres sterling (GBP 16.838.100,-), divisé en:

(a) dix mille neuf cent seize (10.916) parts ordinaires («Parts O»), ayant une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100,-) chacune,

(b) quarante mille (40.000) parts ordinaires de classe A («Parts A»), ayant une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100,-) chacune et une prime d'émission de trente-huit mille six cent cinquante livres sterling (GBP 38.650,-) chacune,

(c) quarante mille (40.000) parts ordinaires de classe B («Parts B»), ayant une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100,-) chacune et une prime d'émission de trente-huit mille six cent cinquante livres sterling (GBP 38.650,-) chacune,

(d) soixante-dix-sept mille quatre cents soixante-cinq (77.465) parts ordinaires de classe C («Parts C»), ayant une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100,-) chacune et une prime d'émission de trente-huit mille six cent cinquante livres sterling (GBP 38.650,-) chacune.

Toutes les Parts O, Parts A, Parts B et Parts C étant entièrement libérées et collectivement dénommées les «parts».

La prime d'émission devra être allouée à une réserve spéciale, qui sur décision de l'assemblée générale des associés, pourra être repayée à tout moment aux associés de la société conformément aux termes et conditions à déterminer dans la dite décision d'associés. A titre de clarification, la société traitera tout solde créditeur de la réserve spéciale comme fongible et ne doit pas le réserver, en tout ou en partie, à l'un quelconque des détenteurs des parts par rapport auxquelles une prime d'émission a été payée.»

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés a pris une décision de modifier l'article 11, troisième paragraphe des statuts (toutes les autres provisions dudit article restant inchangées) comme suit:

«Les assemblées du Conseil d'administration sont valablement tenues, si (i) au moins deux (2) membres du Conseil sont (i) présents ou représentés à la réunion du Conseil d'administration et (ii) s'ils sont physiquement présents à Luxembourg.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés a pris une décision de nommer David WIDART, né le 12 juin 1977, à Marche-en-Famenne (Belgique), de résidence professionnelle à 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une période indéterminée.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelle forme que ce soit, qui seront supportés par la Société suite au présent acte sont estimés à approximativement mille euros (€ 1.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, expose que, sur demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise et suivi par une version en langue française. Sur demande des mêmes personnes comparantes et dans l'hypothèse de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

En foi de quoi le présent acte a été passé à Luxembourg à la date mentionnée au début du présent acte.

Le présent acte ayant été lu aux personnes comparantes, que le notaire connaît par leurs prénoms et noms, leur état civil et leur résidence, lesdites personnes comparantes ont signé le présent acte conjointement avec le notaire.

Signé: Sabine_Hinz, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 août 2010. Relation: EAC/2010/9358. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010111998/238.

(100127118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Bottling Holdings (Luxembourg) s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.119.616.019,13.

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 78.351.

—
Rectificatif du bilan déposé le 09/07/2010 avec la référence L100100603

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bottling Holdings (Luxembourg), S.à r.l.

Référence de publication: 2010112002/12.

(100127010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Bronipar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 104.904.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 02 Août 2010, enregistré à Luxembourg A.C. le 06 août 2010, LAC/2010/35235, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au 8-10 RUE JEAN MONNET L-2180 LUXEMBOURG

- que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Août 2010

Pour la société

Référence de publication: 2010112014/20.

(100127152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Baltic Renewables, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 125.261.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société responsabilité limitée Baltic Renewables en date du 17 août 2010

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire les décisions suivantes:

"Résolution Unique:

L'assemblée décide de transférer le siège de la Société de 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet immédiat."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010112004/18.

(100127255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

3GMC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9746 Drauffelt, 2, Duerefwee.
R.C.S. Luxembourg B 115.139.

Im Jahre zweitausend zehn, am dreißigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Léonie GRETHEN mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1.- Herr Gerrit Jan KONIJNENBERG, Geschäftsführer, geboren am 8. Juni 1963 in Breukelen (NL) wohnhaft in L-9746 Drauffelt, 2, Duerefwee

hier vertreten durch Herrn Marc WINANDY, Notarschreiber, wohnhaft in Eschweiler/Wiltz, ausgestellt in Drauffelt, am 29. Juli 2010.

Der vorgenannte Komparent, handelnd in seiner Eigenschaft als einziger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "3GMC S.à r.l." mit Sitz in L-9632 Alscheid, 4, Op der Heicht.

Die Gesellschaft "3GMC S.à r.l." wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Marthe THYES-WALCH, mit Amtssitz in Luxemburg, am 20. März 2006, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1160 vom 15. Juni 2006,

der Gesellschaftssitz wurde verlegt gemäss Beschluss des einzigen Gesellschafters vom 23. November 2008, veröffentlicht im Memorial C Nummer 3041 vom 30. Dezember 2008.

Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendvierhundert (12.400.-) Euro unterteilt in hundertvierundzwanzig (124) Anteile, von jeweils einhundert (100) Euro.

Einziger Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst den Gesellschaftssitz von L-9632 Alscheid, 4, op der Heicht, nach L-9746 Drauffelt, 2, Duerefwee, Gemeinde Munshausen, zu verlegen und dementsprechend den ersten Absatz von Artikel 5 abzuändern wie folgt:

„ **Art. 5. Erster Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Munshausen.“

Die Kosten und Gebühren gegenwärtiger Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde unterschrieben mit dem Notar.

Signé: Winandy, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2010. Relation: LAC/2010/34525. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 13 août 2010.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2010112920/36.

(100127377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Blaustein S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 100.047.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010112008/10.

(100127033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Elco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 19.160.

Il résulte du PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2010 que:

1) Messieurs BECK Frank

ELSEN Gust

GLAESENER Lutwin

MAQUET Mathis

PICARD Marc

ZIGRAND Armand

demeurant tous à Luxembourg 7 rue Christophe Plantin

sont nommés membres du conseil d'administration pour leurs fonctions d'administrateurs.

2) Messieurs BECK Frank

ELSEN Gust

GLAESENER Lutwin

PICARD Marc

demeurant tous à Luxembourg 7 rue Christophe Plantin

sont nommés délégués à la gestion journalière pour leurs fonctions de membres du Comité de Direction.

Le mandat du réviseur d'entreprise est confié à la société Autonome de Révision avec siège à Luxembourg.

Tous les mandats expireront lors de l'assemblée générale de 2011.

Luxembourg, le 29 juin 2010.

ELCO SA

ELSEN Gust / BECK Frank

Référence de publication: 2010113322/27.

(100127526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Belconnfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 82.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010112006/9.

(100127019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Boissons Raposeiro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 70, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 61.463.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010112009/10.

(100126688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Bremach International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 42.744.

Extrait du Procès-verbal du Conseil d'administration du 12 juillet 2010

Suite à la décision du Conseil d'administration, le siège de la Société est transféré, du lieu du 84, Grand-rue, L-1660 Luxembourg au

- 117, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Mandataire

Référence de publication: 2010112013/12.

(100127230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Boulangerie Marques S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6310 Beaufort, 52, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 97.960.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010112011/10.

(100126690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Bottling Holdings Investment (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.734.611.019,13.

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 105.089.

Rectificatif du bilan déposé le 08/07/2010 L100100121

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *BOTTLING HOLDINGS INVESTMENT (LUXEMBOURG)*

Référence de publication: 2010112010/12.

(100127013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Baltic Wind International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 125.260.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée BALTIC WIND INTERNATIONAL en date du 17 août 2010

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire les décisions suivantes:

"Résolution Unique:

L'assemblée décide de transférer le siège de la Société de 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet immédiat."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010112005/18.

(100127256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Bulgarian Property Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 128.371.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2010.

Référence de publication: 2010112017/10.

(100126779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

BRPV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 144.694.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010112015/11.

(100127034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Capmark El Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 116.818.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2010.

Pour CAPMARK El Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2010112020/11.

(100127212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Brait S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.
R.C.S. Luxembourg B 13.861.

Les comptes annuels au 31.03.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/08/10.

Pour: BRAIT S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Gianni De Bortoli / Antonio Intini

Référence de publication: 2010112012/15.

(100126722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Eurosky S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.982.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 104.336.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée des associés tenue au siège social de la société le 30 juin 2010 à 10.00 heures

L'assemblée décide d'accepter la démission de M. Alexis Kamarowsky, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg de son poste de gérant.

L'Assemblée décide de nommer comme nouvelle gérante, Madame Carine Agostini, employée privée, née le 27/04/1977 à Villerupt, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg en tant que nouvelle gérante en remplacement de Mr Alexis Kamarowsky.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010112072/18.

(100127101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

C.C.A. Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 93.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010112019/10.

(100126812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

FC HoldCo 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.042.716,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 146.303.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth of July.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Fondations Capital I S.C.A. SICAR, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) qualifying as an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) under the Luxembourg law of June 15, 2004, having its registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129317, represented by its general partner Fondations Capital Management S.A., a

joint stock company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129318; and

CIC Investissement Nord, a company simplified (société par actions simplifiée) by shares existing under the laws of France having its registered office at 33, avenue Le Corbusier, 59000 Lille, France, registered with the Trade and Companies Register of Lille under the number 328 376 645;

here both represented by Melle Laura Gehlkopf, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg by virtue of two (2) proxies given on July 23, 2010 and July 29, 2010 respectively.

The said proxies, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "FC Holdco 1" (formerly Investissement Maison Christian Liaigre S.à r.l.) (hereinafter, the Company), with registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 146303, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated May 15, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1156 of June 12, 2009, and whose bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary dated April 30, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1256 of June 16, 2010.

II. The Company's share capital is set at one million seven thousand eight hundred Euro (EUR 1.007.800,00) represented by one million seven thousand eight hundred (1.007.800) shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The shareholders resolve to increase the Company's share capital to the extent of thirty-four thousand nine hundred sixteen Euro (EUR 34.916,00) in order to raise it from its present amount of one million seven thousand eight hundred Euro (EUR 1.007.800,00) to one million forty-two thousand seven hundred sixteen Euro (EUR 1.042.716,00) by creation and issue of thirty-four thousand nine hundred sixteen (34.916) shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the New Shares), together with a share premium in the total amount of six hundred twenty-eight thousand four hundred eighty-eight Euro (EUR 628.488,00).

Subscription - Payment

Fondations Capital I S.C.A. SICAR, prenamed, resolves to subscribe for all the thirty-four thousand nine hundred sixteen (34.916) New Shares, having an aggregate value of thirty-four thousand nine hundred sixteen Euro (EUR 34.916,00) together with the share premium in the amount of six hundred twenty-eight thousand four hundred eighty-eight Euro (EUR 628.488,00), by contribution in cash in the amount of six hundred sixty-three thousand four hundred four Euro (EUR 663.404,00).

The amount of six hundred sixty-three thousand four hundred four Euro (EUR 663.404,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

IV. Pursuant to the above resolutions, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The corporate capital is set at one million forty-two thousand seven hundred sixteen Euro (EUR 1.042.716,00), represented by one million forty-two thousand seven hundred sixteen (1.042.716) shares of one Euro (EUR 1,00) each."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at two thousand euro (€ 2,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Fondations Capital I S.C.A. SICAR, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois soumise à la loi du 15 juin 2004 sur la société d'investissement en capital à risque, ayant son siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129317, représenté par son associé commandité Fondations Capital Management S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 129318, et

CIC Investissement Nord, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 33, avenue Le Corbusier, 59000 Lille, France, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Lille sous le numéro 328 376 645,

ici toutes deux représentées par Melle Laura Gehlkopf, employé, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg en vertu de deux (2) procurations données le 23 et 29 juillet 2010 respectivement.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Les comparants, représentés par leur mandataires, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «FC Holco 1» (anciennement Investissement Maison Christian Liaigre S.à r.l.) (ci-après, la Société), ayant son siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 146303, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1156 du 12 juin 2009, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 30 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1256 du 16 juin 2010.

II. Le capital social de la Société est fixé à un million sept mille huit cents Euro (EUR 1.007.800,00) représenté par un million sept mille huit cents (1.007.800) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente-quatre mille neuf cent seize Euro (EUR 34.916,00) pour le porter de son montant actuel de un million sept mille huit cents Euro (EUR 1.007.800,00) à un million quarante-deux mille sept cent seize Euro (EUR 1.042.716,00) par la création et l'émission de trente-quatre mille neuf cent seize (34.916) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) chacune (Les Nouvelles Parts Sociales), ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de six cent vingt huit mille quatre cent quatre-vingt-huit Euro (EUR 628.488,00).

Souscription - Libération

Fondations Capital I S.C.A. SICAR, susnommée, déclare souscrire aux trente-quatre mille neuf cent seize (34.916) Nouvelles Parts Sociales, d'une valeur totale de trente-quatre mille neuf cent seize Euro (EUR 34.916,00), ainsi qu'à la prime d'émission d'un montant de six cent vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-huit Euro (EUR 628.488,00) et de les libérer intégralement par apport en numéraire pour un montant total de six cent soixante-trois mille quatre cent quatre Euro (EUR 663.404,00).

Un montant de six cent soixante-trois mille quatre cent quatre Euro (EUR 663.404,00), a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

IV. Suite aux résolutions ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million quarante-deux mille sept cent seize Euro (EUR 1.042.716,00) représenté par un million quarante-deux mille sept cent seize (1.042.716) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme d'environ deux mille euros (€ 2.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Gehlkopf, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 août 2010. Relation: EAC/2010/9359. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010112083/125.

(100127147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

C.C.A. Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 93.847.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 30 juillet 2010 que:

- Est réélu au fonction de commissaire, jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2014:

* BF CONSULTING S.à r.l., ayant son siège social au 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B125757.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010112018/15.

(100126806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

H/H-Stadtwerkefonds KGaA, SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 104.637.

I. Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 15 juin 2009, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprise, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

II. Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 15 juin 2010, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprise, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2010.

Référence de publication: 2010112096/18.

(100127220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Century Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 119.339.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59438 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010112022/10.

(100127176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Carolus International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 117.192.

—
In the year two thousand teb, on the nineteen of July,

The meeting opened at 3.30 o'clock p.m.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Carolus International S.A.", a "société anonyme", established at 35 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 117 192, incorporated by deed of the notary Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on June, 7, 2006, published in the Luxembourg Me-

morial C number 1579 of August 19, 2006 and have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on October 16, 2009.

The meeting is presided by Maître Catherine Desso, "avocat à la Cour", with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Maître Sévrine Silvestro, "avocat à la Cour", with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the attendance list, the 75,500 shares representing the whole capital of the corporation are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Approval of the balance sheet, profit and loss account, and allocation of the results as per December 31, 2009;
2. Decision to put the company into liquidation;
3. Appointment of the Liquidator;
4. Definition of the powers of the Liquidator;
5. Discharge to the Directors and to the Statutory Auditor;
6. Decision upon the power of signature on the different bank accounts opened in the name of the company;
7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The Meeting approves the balance sheet and the profit and loss account as of December 31, 2009.

The loss for this period is EUR 539,621.-

The meeting decides to bring forward this loss to next year.

Second resolution:

The meeting decides to put the company into liquidation.

Third resolution:

The meeting appoints as liquidator:

Catherine Desso, "avocat à la Cour", with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich

Fourth resolution:

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148 bis of the Luxembourg companies law as modified. She may carry out all the deeds provided by article 145 as modified with previous general meeting authorization as required by law.

All powers are granted to the liquidators to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

Fifth resolution:

The meeting decides to give full discharge to:

- Mrs Sandrine Anton
- Mrs Catherine Desso
- Mr Andrew Townend
- Mr Detlef Dinsel
- Mr Christopher Masek
- Mr Rémi Buttiaux
- Mr James Yates
- Mr Dan Soudry

members of the Board of Directors and to

- Fiduciaire Patrick Sganzerla

the Statutory Auditor of the Company,

for the accomplishment of their mandate until the vote of this meeting.

Sixth resolution:

The meeting decides to not change the powers of signatures on the different bank accounts opened in the name of the company.

The persons currently empowered to sign on the different bank accounts, opened in the name of the company, will keep this power notwithstanding the present deed of liquidation.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned at 4 o'clock p.m.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuf juillet.

La séance est ouverte à 15 heures 30.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Carolis International S.A.", ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 35 Allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 117 192, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 7 juin 2006, publié au Mémorial C numéro 1579 du 19 août 2006 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 16 octobre 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Catherine Dessoy, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée désigne comme scrutateur Maître Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Serge Marx, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que les 75.500 actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Approbation du bilan, du compte de pertes et profits et affectation du résultat au 31 décembre 2009;
2. Mise en liquidation de la société.
3. Nomination d'un liquidateur;
4. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
5. Décharge donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
6. Décision sur les pouvoirs de signatures sur les différents comptes bancaires ouverts au nom de la société;
7. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée approuve le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2009.

Cet exercice se clôture avec une perte de 539.621.-Euros

L'assemblée décide de reporter cette perte à l'exercice suivant.

Deuxième résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

99360

Troisième résolution:

L'assemblée nomme liquidateur:

- Catherine Dessoy, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Quatrième résolution:

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales tels que modifiés. Elle peut accomplir les actes prévus à l'article 145 tel que modifié avec l'autorisation de l'assemblée générale telle que requise par la loi.

Il est conféré au liquidateur le pouvoir de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de donner décharge à:

- Madame Sandrine Anton
- Maître Catherine Dessoy
- Monsieur Andrew Townend
- Monsieur Detlef Dinsel
- Monsieur Christopher Masek
- Monsieur Rémi Buttiaux
- Monsieur James Yates
- Monsieur Dan Soudry

membres du Conseil d'Administration et à

- Fiduciaire Patrick Sganzerla,

Commissaire aux Comptes de la Société,

pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au vote de la présente assemblée.

Sixième résolution:

L'assemblée décide de ne pas modifier les pouvoirs de signatures sur les différents comptes bancaires ouverts au nom de la société. Les personnes actuellement signataires sur les comptes bancaires, ouverts au nom de la société, le demeureront nonobstant le présent acte de mise en liquidation. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 juillet 2010. Relation: LAC/2010/32838. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 27 juillet 2010.

Référence de publication: 2010112034/154.

(100126843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Chancery Place Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 117.390.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} octobre 2007 au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010112023/10.

(100127164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.
